



Municipalité du  
Village de Roxton Falls

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée

### Projet de règlement #01-2022, Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Prenez avis que lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 10 janvier 2022, un avis de motion a été donné par le conseiller Pierre Larivière, relativement au projet de règlement #01-2022, édictant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité du Village de Roxton Falls. Monsieur Larivière a également procédé à la présentation du règlement, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 10 janvier 2022.

Ce règlement a pour but l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie applicable à tout membre du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls et son adoption est obligatoire afin de se conformer aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Le présent code poursuit les buts suivants :

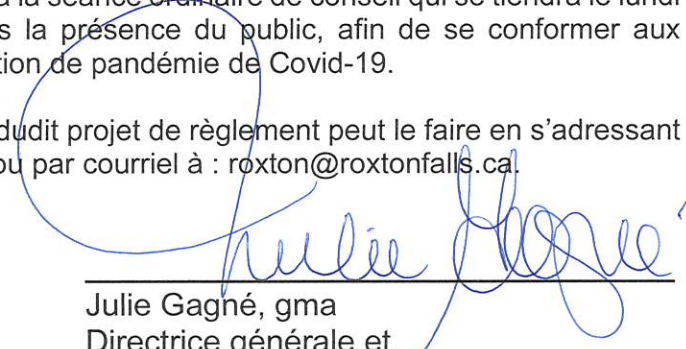
- Refléter les valeurs qui sont priorisées par la municipalité dans la prise de décision des membres du conseil contribuant ainsi à la promotion de ces dernières;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les règles énoncées dans ce Code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus dans l'exercice de leurs fonctions eu égard à leurs intérêts personnels, l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la municipalité ainsi que les règles d'après-mandat. Ce Code prévoit également les sanctions que peut entraîner un manquement.

Le règlement #01-2022 sera présenté pour adoption à la séance ordinaire de conseil qui se tiendra le lundi 7 février 2022 à 19h30, en visioconférence et sans la présence du public, afin de se conformer aux directives gouvernementales et en raison de la situation de pandémie de Covid-19.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit projet de règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, en appelant au 450-548-5790 ou par courriel à : [roxton@roxtonfalls.ca](mailto:roxton@roxtonfalls.ca).

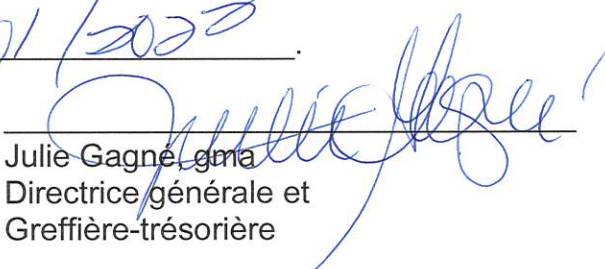
DONNÉ à Roxton Falls ce 18 janvier 2022.

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Roxton Falls, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 janvier 2022, soit au moins 7 jours avant la séance prévue pour l'adoption, conformément à l'article 12, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18/01/2022.

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière